

# France Connect : un accès universel aux administrations en ligne (tribune)

Les impôts, la Caf, la Sécurité Sociale, la mairie etc... Pour entreprendre leur démarche en ligne, **les usagers jonglent avec une multitude d'identités numériques**. A chaque fois, ils doivent se remémorer les identifiants et les mots de passe. Et lorsqu'ils sollicitent une nouvelle administration, ils se voient contraints de créer un nouveau compte.

Pourtant, derrière les démarches menées auprès de ces différents organismes, les usagers s'adressent bien à une seule entité : l'administration. En ce sens, ils seraient **en droit d'exiger un système d'authentification et d'identification unique** pour toutes leurs démarches, qu'elles concernent une collectivité, un opérateur public, la fonction hospitalière ou bien sûr l'Etat.

## Comme Facebook Connect

Ce système est en préparation : c'est le projet France Connect. En cours de développement par le SGMAP (secrétariat général pour la modernisation de l'action publique) et piloté par la Disic (*Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication*), il repose sur les mêmes principes que Facebook Connect. Avec ce dernier, un utilisateur s'appuie sur son compte Facebook pour s'authentifier auprès d'une multitude d'applications. En l'occurrence celles dont les comptes ont été fédérés avec Facebook.

De la même façon, France Connect proposera aux particuliers, aux professionnels, ainsi qu'aux représentants d'entreprises ou d'associations, un **mécanisme d'identification reconnu par tous les services publics** numériques disponibles en France. Loin de chercher à se substituer aux différents fournisseurs d'identités publics, France Connect entend fédérer leurs comptes. Il n'y aura donc **ni centralisation des comptes des usagers, ni système d'identité numérique unique imposé**. C'est l'utilisateur qui choisira librement les comptes qu'il souhaite fédérer.

Comment fonctionnera sur le terrain ce nouveau mécanisme de fédération ? L'utilisateur accède à la page d'accueil d'une administration (une mairie par exemple) dont le système d'authentification s'est au préalable aligné sur France Connect. Soit il y saisit les identifiants locaux. Soit il actionne le bouton France Connect. Plusieurs sources d'identification lui sont alors proposées, elles aussi, toutes compatibles France Connect : impôts, Sécurité Sociale, Caf, etc.

Au final l'utilisateur a la possibilité de se connecter **sans créer de compte auprès d'une administration qui ne le connaît pas**. A la condition toutefois qu'il s'enrôle sous France Connect avec un compte dont le niveau d'authentification (faible, substantiel et fort) est au moins équivalent à celui exigé par cette administration.

## Mon.service-public.fr en première ligne

En janvier prochain, les premières expérimentations démarreront. L'enjeu sera ensuite d'atteindre rapidement une masse critique d'utilisateurs. Et ce de manière à ce que les administrations s'y

rallient spontanément. Pour cela, France Connect bénéficiera de plusieurs relais. Courant 2015, les comptes de mon.service-public.fr, portail spécialisé dans la simplification des démarches administratives en ligne, seront opérés par France Connect. Soit au total près de **trois millions de comptes** (dont 800 000 déjà fédérés avec d'autres comptes offerts par diverses administrations).

La DGFIP (Direction générale des Finances publiques) quant à elle, pourrait prochainement fédérer ses comptes, et mener pour **la télé-déclaration du printemps 2016**, des actions de communication autour de France Connect. Des initiatives équivalentes sont en cours de définition avec l'Assurance Maladie. Enfin, côté entreprises, les comptes d'organismes tels que Télé TVA et Net-Entreprise devraient également s'aligner sur France Connect.

A noter que France Connect ne vise pas seulement à simplifier la mise en relation des usagers avec les fournisseurs de services publics numériques. Il mettra également la France **en conformité avec la directive européenne eIDAS** (Electronic Identification and Signature). Celle-ci prévoit une interopérabilité des systèmes d'identification utilisés par les Etats membres pour accéder à leurs services en ligne. Avec France Connect, un **citoyen d'un autre pays de l'Union sera ainsi reconnu** sur les sites de l'administration française (à la condition que le système d'identification d'origine soit compatible eIDAS et fédéré avec France Connect).

Enfin, France Connect est un **composant essentiel de la nouvelle stratégie d'Etat plateforme** poussée, là encore, par le SGMAP et la Disic. Ce modèle d'architecture repose sur l'échange de données entre administrations, dans l'optique de fournir à l'utilisateur de nouveaux services numériques et surtout lui éviter de remettre des pièces justificatives déjà connues et produits par les organismes publics. Dans ce contexte, France Connect crée une chaîne de confiance entre les administrations. Il garantira que le service est délivré à la bonne personne et permettra un contrôle par l'utilisateur de la circulation des données le concernant.



*Par Guillaume Blot, chef du service architecture et urbanisation de la Disic (Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication).*

**Crédit photo : © Cio – shutterstock**

A lire aussi :

[Jacques Marzin, DSI de l'Etat : « pour économiser, l'Etat a besoin d'un SI unifié »](#)